



**Manuel d'installation et d'utilisation**

## SOMMAIRE

<b>1. Recommandations</b>	Page 3
<b>2. Installation du boîtier</b>	Page 4
<b>2.1. Fixation et Connexions électriques</b>	Page 4
<b>3. Installation du vase</b>	Page 4
<b>4. Mise en service</b>	Page 5
<b>5. Piscine sous abri ou équipée d'un volet</b>	Page 5
<b>6. Méthode d'analyse du chlore</b>	Page 5
<b>7. Vérification et maintenance</b>	Page 5
<b>8. Conseil d'utilisation de l'électrode</b>	Page 6
<b>9. La réaction chimique de l'électrolyseur</b>	Page 6
<b>10. Garantie</b>	Page 6

# 1. Recommandations

## AVERTISSEMENT :

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil (NF EN 60335-1/A1).

**Votre appareil est en fin de vie.** Vous souhaitez vous en débarrasser ou le remplacer, **ne le jetez pas à la poubelle** ni dans les bacs de tri sélectifs de votre commune.



Ce symbole, sur un appareil neuf, signifie que l'équipement ne doit pas être jeté et qu'il fera l'objet d'une collecte sélective en vue de sa réutilisation, de son recyclage ou de sa valorisation.

S'il contient des substances potentiellement dangereuses pour l'environnement, celles-ci seront éliminées ou neutralisées.

Vous pouvez le donner à une association sociale et solidaire, qui pourra le réparer et le remettre en circulation. Si vous en achetez un nouveau, vous pouvez déposer l'ancien au magasin ou demander au livreur de le reprendre. C'est la reprise dite "Un pour Un".

Sinon, rapportez-le dans une déchetterie, si votre commune a mis en place une collecte sélective de ces produits.



**Donner à une Association à vocation sociale**



**Rendre l'appareil usagé au distributeur lors d'un nouvel achat**



**Déposer l'appareil usagé en déchetterie**



**NF EN 60335-1/A1**

### Note :

La déclaration "CE" de conformité est établie conformément à la directive 89/336/CEE relative à la compatibilité électromagnétique, et à la directive 2006/95/CE relative aux exigences sécuritaires des matériels électriques.

**"Cet appareil est conforme à la norme IEC/EN 60335-1 +A1 : 2010 "**

L'équipement doit être installé sur une installation conforme aux exigences de la CEI 60364-1 et NFC15-100 (en France).

- température de fonctionnement max <40 ° C
- humidité de fonctionnement Max <80% sans condensation
- l'équipement doit être installé dans un endroit bien ventilé

### Caractéristiques

Modèle BERING SEL  
230V – 50/60 Hz

**Cet électrolyseur de sel est fabriqué en FRANCE par la société FLUIDRA INDUSTRY FRANCE.**

Service Après-Vente :

FLUIDRA INDUSTRY FRANCE  
661 Avenue Jean-Baptiste Biot  
66000 PERPIGNAN

Pour le bon fonctionnement de votre électrolyseur, veuillez respecter les valeurs suivantes :

Taux de sel :	Recommandé	4.0 g/l
	Minimum	3.2 g/l
pH :	Recommandé inférieur à	7.6
TAC :	Recommandé entre	10 à 15 °F
Stabilisant :	Entre	20 à 80 g/m <sup>3</sup>
	Recommandé	40 g/m <sup>3</sup>

Température de l'eau: ne pas faire fonctionner en dessous de 15°C

Taux de chlore : entre 0.5 et 2.5 ppm

Branchement : 230 volts-50/60 Hz, P. maxi 100W et asservi à la pompe de filtration.

## 2. Installation du boîtier

### 2.1. Fixation et Connexions électriques

**Avant tout branchement et mise sous tension électrique, le boîtier doit obligatoirement être fixé contre un mur** du local technique par les trous de fixation à chaque angle à l'aide des vis et chevilles fournies. Veillez à ce qu'il soit à l'abri des intempéries, éviter l'exposition directe au soleil

Le raccordement électrique sera obligatoirement effectué par un électricien qualifié et sera conforme à la norme NF C 15-100 (édition 2002).

- **Alimentation du boîtier : le système doit fonctionner en même temps que la pompe de filtration. Le raccordement se fait donc dans le boîtier de filtration sur les contacteurs de la pompe de filtration. Un coffret branché en continu endommagerait l'électrode et perdrait sa garantie.**

(Rappel, pour définir le temps de filtration, la formule communément utilisée est égal à la température de l'eau ÷ 2.

*Exemple :* Pour une eau à 28 °C le temps de filtration sera de 14 h)

- Alimentation de l'électrode sel : brancher le câble prévu à cet effet. Serrer correctement les écrous. Un raccord mal serré provoquerait des surchauffes.

### Précaution à prendre avant l'intervention sur le boîtier :

Isoler l'installation électrique à l'aide d'un dispositif de séparation de l'énergie tel que :

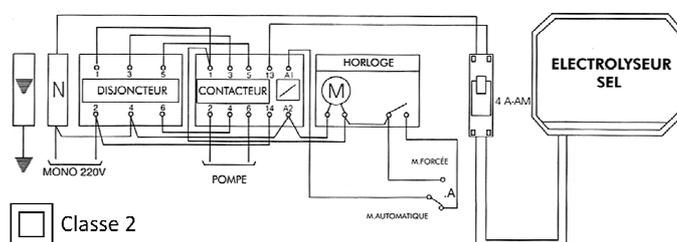
- Disjoncteur sectionneur ou interrupteur sectionneur.

Dispositif à installer pour les protections contre des courts-circuits ou surintensités :

- Type disjoncteur différentiel 30 mA (puissance à adopter suivant l'installation).

Le calibre du dispositif de protection ne pourra dépasser 4A.

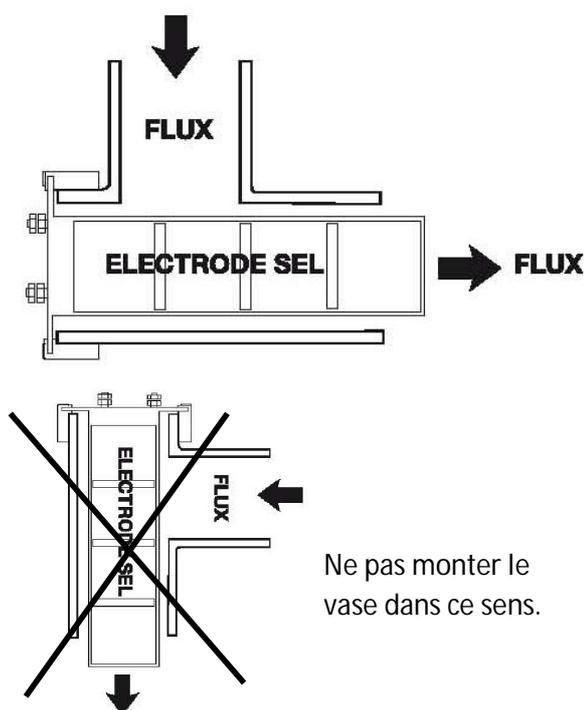
Schéma de câblage :

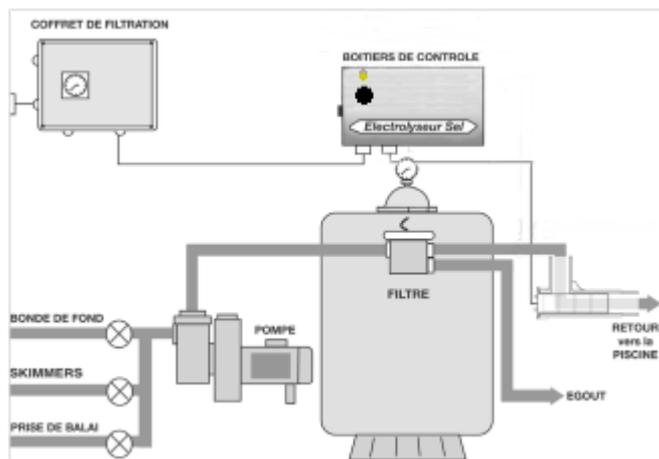


## 3. Installation du vase

Le vase doit être collé sur la canalisation (en 50 ou 63) sur le retour vers la piscine, après le filtre et après le réchauffeur ou départ du sur-presseur.

Prévoir un espace suffisant du côté démontable du vase pour pouvoir retirer l'électrode.





### Fonctionnement :

- **Led rouge fixe** : Ne produit pas, appareil en veille potentiomètre entre 0% et 25%. Attendre au **minimum 2mn** après la mise en veille avant de remettre l'appareil en production.
- **Led verte fixe** : En production entre 25% et 100%. Utiliser le potentiomètre pour obtenir le taux de chlore désiré.
- **Led rouge clignotante** : Défaut (voir chapitre 7 Electrode entartrée)

### 4. Mise en service

- Mettre la filtration en marche, régler la production au maximum en laissant la filtration 24h/24 jusqu'à obtention du taux de chlore désiré (minimum 0.5 ppm).
- Remettre la filtration en automatique et vérifier régulièrement le taux de chlore.
- **Avec le potentiomètre, ajuster si nécessaire le réglage en cas de dépassement du taux de chlore désiré.**

### 5. Piscine sous abri ou équipée d'un volet

La non-exposition aux UV d'une eau de piscine peut engendrer un taux de chlore parfois trop élevé donc corrosif.

Il convient de baisser considérablement la production de votre électrolyseur lorsque la piscine est couverte (minimum 50 %).

### 6. Méthode d'analyse du chlore

L'analyse devra se faire approximativement à la même heure et au même endroit (à équidistance du refoulement et du skimmer). Le chlore produit par votre électrolyseur est très volatile et sa lecture peut varier en fonction de différents paramètres (UV, fréquentation, matières organiques...).

En cas de fréquentation exceptionnelle, nous conseillons d'augmenter les heures de filtration pour compenser le déficit en chlore.

## 7. Vérification et maintenance

### Ajout de sel :

Vérifier le taux de sel. Si la concentration est inférieure à 4g/l, rajouter du sel en faisant le calcul suivant :

$$Q = (4-T) \times V$$

Q = quantité en Kg de sel à rajouter

4 = taux de sel à respecter

T = taux mesuré dans le bassin.

V = volume du bassin en m<sup>3</sup>

### Ajout de produits chimiques :

Toujours arrêter le boîtier avant d'ajouter des produits chimiques directement dans le bassin. Attendre que les produits chimiques soient dissous avant de remettre en marche l'électrolyseur.

Présence de peroxyde d'hydrogène : Ce produit annule la lecture du chlore pendant 3 semaines environ.

Le stérilisant produit par votre électrolyseur est compatible avec la plupart des produits de traitement des eaux de piscine à l'exclusion des polymères PHMB. Dans tous les cas, couper le fonctionnement de l'électrolyseur lors du rajout de produits jusqu'à complète dissolution.

### Hivernage :

Si la filtration du bassin est maintenue durant les mois d'hiver, nous recommandons de **couper le fonctionnement de l'électrolyseur lorsque la température est inférieure à 15°C.**

### Electrode entartrée :

L'électrode doit présenter un aspect net sans incrustation de calcaire. Le cas échéant la détartrer en la plongeant dans une solution contenant 80% d'eau et 20% d'acide chlorhydrique. Vérifier ensuite les raisons de l'entartrage :

- Trop faible concentration en sel
- Réglage trop bas du potentiomètre
- Electrode en fin de vie
- Défaut d'inversion du boîtier
- pH trop élevé

**Ces anomalies sont signalées par le voyant rouge clignotant.**

**Lavage du filtre/vidange du bassin :**

Arrêter l'appareil lors de toute manipulation de la vanne du filtre : lavage, rinçage, vidange...

**8. Conseil d'utilisation de l'électrode**

L'électrode est une pièce d'usure dont la longévité dépend des facteurs suivants :

- **Taux de sel :**

Ne jamais faire fonctionner l'électrolyseur avec un taux de sel inférieur à 3,2g/l.

- **Température de l'eau et hivernage :**

Couper le fonctionnement dès que la température de l'eau descend à 15°C.

Si la filtration continue pendant la période froide, extraire l'électrode du vase et la remplacer par le bouchon livré à cet effet.

- **Réglages :**

Ne pas laisser l'appareil en position production maximale sauf en cas de déficit de chlore.

Un réglage « économique » se situera à 75% environ de la valeur du courant maximal indiqué sur l'étiquette latérale.

- **Inversion de polarités :**

Automatique : réglé en usine toutes les 4 heures. Cette durée n'est pas réglable.

Manuel : mettre le curseur du potentiomètre sur 0% puis le repositionner sur le % de production souhaité.

**9. La réaction chimique de l'électrolyseur**

L'électrode sous l'action du courant électrique dissocie la molécule de sel (NaCl) en ions chlore (NaOCl) et sodium.

Les ions chlore (l'hypochlorite de sodium – NaOCl), au contact de l'eau (H<sub>2</sub>O), se divise en chlore actif (acide hypochloreux – HOCl) et en soude (NaOH). C'est bien le chlore actif (l'acide hypochloreux – HOCl) qui est le principe actif et le désinfectant.

**10. Garantie**

Ce boîtier d'électrolyse est garanti par le fabricant, contre tout défaut de fabrication, pour une période de 2 ans à compter de la date de livraison.

Electrode : garantie 2 ans. Cette garantie ne couvre pas les défaillances résultant de : négligences, mauvaise utilisation, installation non conforme, modification, démontage, corrosion, entretien ou hivernage non/mal effectué, malveillance, inondation, foudre, dégâts suite à chute ou coup.

Tout aller-retour de matériel pour révision ou réparation se fait en port payé par l'utilisateur.

Le fabricant se réserve le droit de modifier, sans avertissement préalable, la forme, la conception ou l'aspect de ses produits.